

De: conseil.études-lettres conseil-etudes-lettres@unil.ch
Objet: Transfert en Master pour le semestre d'automne 2018: date limite du 30 avril 2018
Date: 5 avril 2018 14:40
À: etudiants-lett-bachelor@unil.ch

CE MESSAGE NE S'ADRESSE QU'AUX ÉTUDIANT·E·S EN DERNIER SEMESTRE DE BACHELOR

Demande de transfert en Master pour le semestre d'automne 2018

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous attirons votre attention sur le fait que, si vous souhaitez commencer vos études de Master au semestre d'automne 2018, vous devez procéder à **l'inscription en ligne au Master** d'ici au **30 avril 2018** sur le site internet du Service des immatriculations et inscriptions (SII) à l'adresse <https://www.unil.ch/immat/home/menuintst/etudiants-unil/transfert-en-master.html>.

Pour que vous puissiez commencer vos études de Master au semestre d'automne 2018, vous devez bien entendu avoir terminé l'intégralité de votre Bachelor au plus tard à la session d'examens de septembre 2018, qui s'étend du 3 au 7 septembre 2018 (la publication des résultats aura lieu le jeudi 13 septembre 2018).

ATTENTION! Il faut distinguer l'inscription au Master de la possibilité d'anticiper 15 crédits du Master au dernier semestre des études de Bachelor. L'inscription aux 15 crédits anticipés du Master s'effectue à l'interne, au secrétariat des étudiants, pendant la période d'inscription aux enseignements au début du semestre. L'inscription au Master quant à elle est gérée par le Service des immatriculations et inscriptions sur la base de l'inscription en ligne. **L'anticipation des 15 crédits du Master n'est donc pas une inscription officielle en Master. Elle ne peut pas vous dispenser de procéder à l'inscription en ligne pour le transfert en Master.**

Les demandes de transfert adressées au SII avant le 30 novembre 2017 ne sont plus valables pour l'inscription en Master au semestre d'automne 2018. Ainsi celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas pu commencer leurs études de Master au semestre de printemps 2018, bien qu'ils en aient fait la demande avant le 30 novembre 2017, doivent renouveler leur demande d'inscription en ligne pour le semestre d'automne 2018.

L'inscription au Master avec spécialisation ne se fait pas par le biais de la demande de transfert; elle s'effectue au secrétariat des étudiants de la Faculté des lettres au début du semestre auquel vous pensez commencer votre programme de spécialisation (pendant la période d'inscription aux enseignements et aux évaluations).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, chères étudiantes, chers étudiants, nos meilleures salutations.

Pour le secrétariat des étudiants
Yvan Bubloz

P.S. Les trois vecteurs officiels de l'information aux étudiants sont le tableau d'affichage du secrétariat des étudiants, la messagerie électronique et le site internet de la Faculté.

Yvan Bubloz
Conseiller aux études
Faculté des lettres
Bureau 2050, Anthropole
Tél. 021 692 28 93
Yvan.Bubloz@unil.ch
conseilEtudes-Lettres@unil.ch